

le 1^{er} février 2019

M^{me} CHARAMEL Pierre 21 ROUTE DE GRENOBLE 38430 MOIRANS

Je suis contre cette décision de la communauté de communes de transformer le quartier gare de Moirans en zone H.L.M. alors que le terrain de l'ancienne S.A.D.A.C. est plus approprié et plus sec.

Cet endroit est très humide et dès qu'il pleut 24h ou voir 48h d'affilée, le niveau d'eau monte très vite. En décembre 1991 il avait plu pendant 96h d'où les inondations de plusieurs parcelles situées en arrière de la R.D. 7085 et même en centre-ville, le quartier des Bati-coops et bords de Morgo, qui ont été aménagés depuis. La construction d'immeubles sur ce site représente un surcoût de 20%, et les hangars des entreprises doivent être surélevés comme ceux construits dans les années 1970 de la société E.L.S. située Route de la gare à Moirans. Dans tous les cas un débordement de l'Isère reste toujours possible et les dégâts seraient très importants.

Des quartiers plus tranquilles auraient dû être choisis, comme l'Erigny, Mangueley ou Champfeuillet.

En ce qui concerne l'aménagement des abords de la R.D. 7085, lors de la construction des trottoirs, il faudra tenir compte des propriétés situées en contrebas de la route et construire un muret afin que le remblai ne tombe pas dans les terrains situés en dessous.

Ensuite, sur l'installation d'une grande surface de distribution, cela ne me paraît pas viable, à moins qu'elle soit subventionnée par le département ou le conseil général, et fragilisera celles qui existent déjà, je cite Carrefour Moirans et saint Jean de Moirans, voire à terme leur disparition.

CHARAMEL PIERRE

